



Refuse demande la carte de resident en france

Par **louis241**, le **01/09/2012** à **11:51**

Bonjour, rn je vous ecrire pour avoir de l'aide je suis nationalite mauritienne je suis mariee il y a 30/12/2006 et puis je rentre a maurice pour prendre un visa long sejour le visa a commence le 21/01/2007 je vis avec mon epoux jusqu'en 2010 je suis divorcee 2011 je travaille toujours je fais une demande de carte de resident a chaque fois je suis refusee je suis divorcee je dois faire un paye smic mon contrat de travail et pris fin 12/10/2011 je suis en assedic je dois renouveler ma carte de sejour le 12/11/2012 je voulais refaire une nouvelle demande sejour une fois perdu la prefecture ma dit je dois avoir une maison je loue une maison je dois avoir un paye smic je suis plus qu'a faire je suis remariee l'annee derniere mais meme si ma dit je dois faire un paye smic je n'arrive pas a comprendre tout sa merci de m'aider mais repondez sil vous plait

Par **amajuris**, le **01/09/2012** à **19:24**

bonjour, rn une des conditions pour obtenir un titre de sejour est de disposer de ressources suffisantes. rn c'est peut être la raison de la position de la prefecture. rn quelle est la situation de votre mari ? avec ou sans titre de sejour, avoir des revenus stables.... rncdt

Par **louis241**, le **02/09/2012** à **08:15**

merci de m'aider repondez moi je suis en assedic depuis 2011 je n'ai pas trouve de travail mon mari il est en assedic lui aussi mais mon mari et francais je ne comprends pas pourquoi il a

carte de resident le deux travaille pas merci de mais reponde rnrnj louis

Par **amajuris**, le **02/09/2012 à 10:15**

bjr,rncomme les indemnités assedic ne sont pas éternelles, l'administration a sans doute estimé que vos ressources étaient insuffisantes.rnmais vous pourriez obtenir un titre de séjour comme conjoint de français.rncdt